

## Mimsy Daly, présidente du Medef.nc « Nous devons apprendre à vivre collectivement avec le virus »

Alors que bon nombre d'entreprises sont à l'arrêt durant le confinement, la présidente du MEDEF-NC prône un retour à l'activité dans le respect des gestes barrière et de l'obligation vaccinale. Elle était notre invitée jeudi dernier sur le plateau de NC News.

**Vous aviez affirmé début août que « l'économie calédonienne ne pourrait pas encaisser un troisième confinement strict », or nous y sommes. Comment les entreprises ont-elles accueilli le confinement et la mise sous cloche de bon nombre d'entre elles ?**

Avec responsabilité, comme d'habitude, compte tenu de la situation sanitaire que traverse le pays. Pour autant, avec énormément d'inquiétudes, qui se sont confirmées. Aujourd'hui, une grande partie du tissu économique est à l'arrêt pour 15 jours avec très peu de visibilité sur les moyens de financer ce confinement. Je rappelle que les deux premiers nous ont coûté environ 1 milliard de francs par jour de confinement. On s'oriente sur la même chose, sans visibilité réelle sur les moyens réels de l'encaisser

**Aujourd'hui, seuls les commerces, sont autorisés à exercer par arrêté. Vous avez adressé un courrier au gouvernement demandant la « réouverture de tous les commerces et fournisseurs de services équipés en moyens de distanciation garantissant un accès restreint et sécurisé au public ». Quels sont vos arguments ?**

Ce premier arrêté a été pris au moment où on pensait encore pouvoir contenir la vague épidémique. Cela pouvait se comprendre car on y était parvenu pendant les 2 premiers confinements. Mais lors d'un point presse, le Dr Thierry de Greslan a clairement dit que « le statut de Covid free n'était probablement plus atteignable ». Donc notre demande aujourd'hui, c'est de dire que « puisqu'il faut vivre avec le Covid, allons-y » d'autant que les commerces sont en capacité d'accueillir de façon sécurisée leurs clients et leur personnel. Aujourd'hui, il y a une grande inéquité de traitement entre commerçants puisque certains soi-disant essentiels restent ouverts en vendant des produits non essentiels, alors que d'autres dits spécialisés doivent fermer leur porte. C'est une grosse distorsion de concurrence. Et nous considérons que compte tenu du statut de l'épidémie, nous pourrions poursuivre nos activités en sécurité, mais de manière beaucoup plus large.

**Comment cette proposition a-t-elle été accueillie par le gouvernement ?**

Elle est clairement à l'étude. De toute façon, cette première période de confinement de 15 jours va nous permettre d'évaluer le statut de l'épidémie.



© Théo ROUBY

Nous la respectons. A l'issue de cette période, des aménagements au confinement sont envisagés. Nous y travaillons actuellement avec le gouvernement.

**La fin du Covid free représente-t-elle une opportunité pour les entreprises ?**

C'est une étape pour la Nouvelle-Calédonie en général et pas uniquement pour les entreprises. Nous devons apprendre à vivre collectivement avec le virus ; c'est-à-dire changer nos habitudes, nos façons de faire, que ce soit dans l'entreprise ou à l'extérieur. C'est une étape qui concerne tous les Calédoniens. Et c'est de façon solidaire que nous pourrions la franchir le mieux possible.

**Comment les entreprises doivent-elles faire face à l'obligation vaccinale ?**

Nous avons des discussions en ce moment avec la DTE (Direction du travail et de l'emploi, ndr) qui

va prochainement clarifier ce point. Aujourd'hui, le chef d'entreprise est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés. Actuellement, en phase épidémique, cela implique probablement d'exiger la vaccination pour ses salariés au contact du public et potentiellement contaminables. Aujourd'hui, nous travaillons avec la DTE. Il y a une obligation pour tous les Calédoniens de plus de 18 ans de se faire vacciner. Cette obligation sera probablement étendue aux entreprises. Il sera de la responsabilité de chaque chef d'entreprise de l'annoncer à ses salariés en fonction de son activité.

**Un délai a-t-il été fixé pour l'application de cette mesure au sein de l'entreprise ?**

C'est une obligation immédiate dans la mesure où la santé des salariés peut être mise en jeu de manière immédiate.

**Quelle est la prise en charge des malades du Covid-19 et des travailleurs cas contact placés en isolement ?**

Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, un cas contact doit être déclaré par la DASS. Le salarié déclaré cas contact est en arrêt de travail et est aujourd'hui pris en charge par le RUAMM.

**L'Etat vient d'annoncer la reconduction d'un certain nombre d'aides aux entreprises et l'élargissement à d'autres dans le cas de l'extension de l'état d'urgence sanitaire à la Nouvelle-Calédonie. Comment avez-vous accueilli cette annonce ?**

Evidemment, c'est une bonne nouvelle. Le passage rapide de la Nouvelle-Calédonie à l'état d'urgence sanitaire permet de débloquer ces aides de l'Etat qui sont absolument nécessaires. Le PGE (prêt garanti par l'Etat) mais aussi les aides à la prise en charge des coûts fixes qui vont être aménagées à la structure spécifique de notre territoire et à la taille de nos entreprises. On attend des annonces sous peu. La province Sud a aussi réactivé ses aides. Evidemment, ce sont de bonnes nouvelles, mais il en faudra probablement d'autres car les entreprises sont à bout de souffle en termes de trésorerie. Dans ce contexte, notre priorité absolue est de sauvegarder l'emploi et l'activité.

**Quelle est la stratégie sanitaire que vous préconisez pour soutenir l'activité économique ?**

C'est d'inciter le plus vite rapidement tous les Calédoniens et notamment les salariés à se faire vacciner, de façon à pouvoir assurer une continuité économique dans la meilleure sécurité possible et une reprise de nos activités dès que possible. Il faut savoir que des plans de continuation d'activité sont déjà validés par la DASS dans un grand nombre d'activités. Aujourd'hui, les entreprises pourraient dans une très grande majorité reprendre leur activité de manière sécurisée mais encore faut-il avoir le personnel vacciné pour le faire...

**L'unité des organisations patronales prévaut-elle toujours en cette période trouble ?**

Nous sommes soudés. Cette responsabilité est étendue à tous. Syndicats patronaux, syndicats de salariés. Il y a une grande solidarité en faveur de la défense de l'emploi qui est notre objectif collectif. Aujourd'hui on va tous dans le même sens avec un grand sens des responsabilités.

**Vous avez réactivé une cellule COVID du MEDEF-NC. A quoi sert-elle ?**

Tout simplement à informer nos adhérents qui ont beaucoup de questions, encore pour la plupart sans réponse. Nous nous efforçons quotidiennement d'y répondre avec l'aide du gouvernement qui a réactivé sa cellule de communication qui se réunit les mardis et jeudis avec les représentants du monde économique, salariés et patrons, ce qui nous permet d'avancer et d'aider les chefs d'entreprise qui sont dans le doute à gérer les problèmes du quotidien.

**On vous sent plutôt confiante malgré les difficultés...**

Je dirais que je suis plutôt en mode combatif. Car c'est la solidarité, le courage et le travail qui nous aideront à passer cette crise. Si on baisse les bras, évidemment on n'y arrivera pas. L'idée, c'est d'être solidaire et responsable. Et c'est l'état d'esprit qui prévaut actuellement. Il faut faire de cette crise une opportunité pour la Nouvelle-Calédonie d'avancer.

Propos recueillis par Béryl Ziegler

**VOUS SOUHAITEZ FAIRE PARAÎTRE**

- ✓ **UNE ANNONCE LÉGALE**
- ✓ **UNE ANNONCE IMMOBILIÈRE**
- ✓ **UNE OFFRE D'EMPLOI**

**Actu.nc**  
Visus informar, sans rien cacher.

Mail : [contact@actu.nc](mailto:contact@actu.nc)  
Téléphone : 28 63 01



# Le point sur les commerces ouverts

Face à la vitesse de circulation du virus, le gouvernement collégial a unanimement décidé de restreindre la liste des commerces autorisés à recevoir du public.

En conséquence, depuis lundi, les commerces suivants ne sont plus ouverts au public :

- 1/ les commerces de détail de produits à base de tabac, cigarettes électroniques, matériels et dispositifs de vapotage en magasin spécialisé ;
- 2/ les commerces de détail d'équipements de l'information et de la communication ;
- 3/ les commerces de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels et de réparation de biens personnels et domestiques, d'équipements de communication ;
- 4/ les commerces de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé ;
- 5/ les commerces de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé ;
- 6/ les commerces d'équipements automobiles et de pièces détachées agricoles ;
- 7/ les lieux de location de voitures et de machines ;
- 8/ les agences de travail temporaire.



- des médicaments et prestations de soins médicaux .  
En conséquence, l'accès du public aux autres rayons doit être interdit.

- Banques, assurances, activités financières, postales et de télécom.
- Stations-service.
- Commerce de détail en magasin spécialisé.
- Commerce de matériaux de construction, quincaillerie, droguerie, peintures et verre.

### Restent donc ouverts :

- Alimentation, supérettes, supermarchés, magasins multi-commerces, hypermarchés et commerces de produits surgelés.
- Commerces de viande, de poisson, de fruits et légumes, de pain, pâtisserie et confiserie, de boisson. Autres commerces alimentaires en magasin spécialisé ou sur étalage. Distributions alimentaires des associations caritatives.
- Pharmacie et commerces de produits médicaux et orthopédiques.



- Hôtels et hébergements touristiques et autres de courte durée lorsqu'ils constituent pour les personnes qui y vivent un domicile régulier.
- Blanchisserie-teinturerie-repassage.
- Services funéraires.
- Commerce d'aliments pour les animaux de compagnie.
- Commerce de détail d'optique et d'audioprothèses.

B.Z



À noter que ces commerces, comme tous les autres, peuvent continuer leur activité sur la base exclusivement de retrait de commande ou de livraison. Pour ce qui est des magasins multi-commerces, l'accueil du public y est autorisé uniquement pour la vente des biens et services pour lesquels les consommateurs sont autorisés à se déplacer.

Il s'agit principalement :  
- des produits alimentaires et d'hygiène, pour les personnes et les animaux,



# Gérer la crise ?

En dépit du fait que nous ayons déjà subi deux confinements depuis début 2020, nous avons été relativement épargnés par la pandémie qui frappait le monde. A tel point que nous avons longtemps cru que nous passerions au travers des mailles du filet. Mais l'Histoire nous a rattrapés et nous risquons de devoir faire face à la pire crise sanitaire que le pays n'a jamais connue.

La question qui se pose à la Nouvelle-Calédonie est à la fois simple et angoissante : pouvons-nous éviter une situation telle que celle à laquelle a été confrontée la Polynésie Française ? Et tout porte à croire que non. Alors que le gouvernement Santa avait lancé les campagnes de vaccination de février, les Calédoniens ont attendu que le péril soit en place pour se ruer sur les vaccins pour quémander les doses. Ce retard va nous être préjudiciable et le temps qu'il soit comblé, il est inévitable que les cas vont atteindre des taux hallucinants, accompagnés on peut craindre par la multiplication des décès. Par ailleurs, nos capacités sanitaires en lits, matériels et équipes sont limitées, la possibilité que le système explose ne peut être écartée.

La question qui se pose à la Nouvelle-Calédonie est à la fois simple et angoissante : pouvons-nous éviter une situation telle que celle à laquelle a été confrontée la Polynésie Française ? Et tout porte à croire que non. Alors que le gouvernement Santa avait lancé les campagnes de vaccination de février, les Calédoniens ont attendu que le péril soit en place pour se ruer sur les vaccins pour quémander les doses. Ce retard va nous être préjudiciable et le temps qu'il soit comblé, il est inévitable que les cas vont atteindre des taux hallucinants, accompagnés on peut craindre par la multiplication des décès. Par ailleurs, nos capacités sanitaires en lits, matériels et équipes sont limitées, la possibilité que le système explose ne peut être écartée.

La question qui se pose à la Nouvelle-Calédonie est à la fois simple et angoissante : pouvons-nous éviter une situation telle que celle à laquelle a été confrontée la Polynésie Française ? Et tout porte à croire que non. Alors que le gouvernement Santa avait lancé les campagnes de vaccination de février, les Calédoniens ont attendu que le péril soit en place pour se ruer sur les vaccins pour quémander les doses. Ce retard va nous être préjudiciable et le temps qu'il soit comblé, il est inévitable que les cas vont atteindre des taux hallucinants, accompagnés on peut craindre par la multiplication des décès. Par ailleurs, nos capacités sanitaires en lits, matériels et équipes sont limitées, la possibilité que le système explose ne peut être écartée.

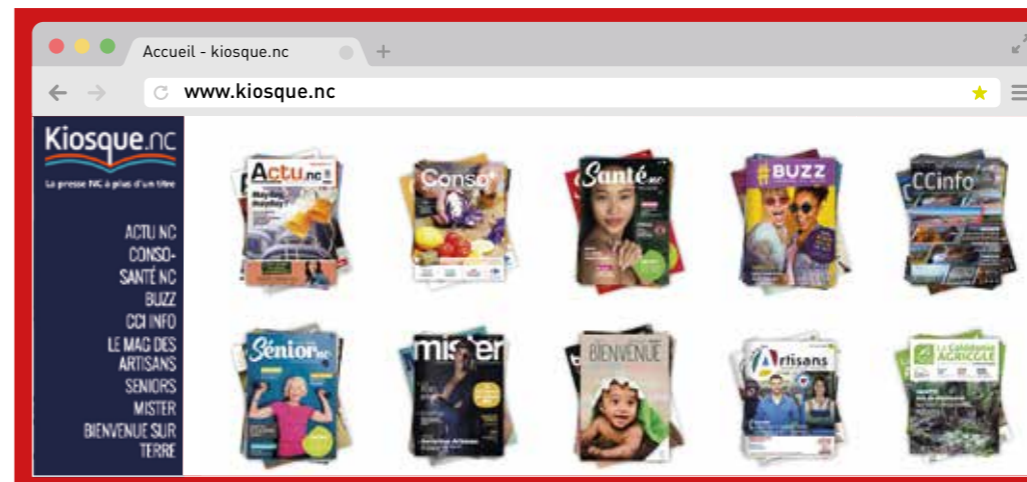
### L'aide de la France

Dans ce contexte, et c'est ce qui rend les militants indépendantistes agres-

J.R

### Catastrophe économique

Sans doute que les indépendantistes regrettent amèrement leur erreur politique d'avoir fait tomber le gouvernement Santa pour s'emparer de l'exécutif. L'euphorie est vite passée d'autant que les dirigeants ont l'air dépassés. Les voilà devant le choix cornélien qui a saisi tous les dirigeants du monde entier : que faut-il privilégier, le sanitaire ou l'économie ? Le MEDEF, la CCI, les organisations patronales alertent depuis des semaines sur la catastrophe économique que serait un confinement trop dur ou trop long, mais le gouvernement Mapou n'a d'autres alternatives que de confiner et d'appeler à la vac-



VOS MAGAZINES CALÉDONIENS PRÉFÉRÉS MAINTENANT EN LIGNE

à retrouver sur [www.kiosque.nc](http://www.kiosque.nc)